Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - 15294 - 2003 B 03568 - 449 712 421 - ABIS

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABIS - SIREN : 449712421

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

							Exercice N clos le 31/12/2024		N-1
				Brut		Amortissements, provisions	Net		Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA						0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				0
		Frais de développement	CX		CQ				0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 317	AG	6 317	0		0
		Fonds commercial (1)	AH		AI				0
		autres immos incorporelles	AJ		AK				0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				0
		Constructions	AP		AQ				0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	19 566	AS	19 222	344		463
		Autres immos corporelles	AT	281 581	AU	203 567	78 014		93 718
		Immos en cours	AV		AW				0
		Avances et acomptes	AX		AY				0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS		CT				0
		Autres participations	CU		CV				
		Créances ratlachées à participations	BB		BC				0
		Autres titres immobilisés	BD		BE				0
		Prêts	BF		BG				0
		Autres immobilisations financières	BH	2 080	BI		2 080		2 080
		Total (II)	BJ	309 543	BK	229 106	80 438		96 261
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	7 996	BM		7 996		12 756
		En cours de production de biens	BN	47 396	BO		47 396		49 125
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				0
		Marchandises	BT		BU				0
		Avances et acomptes sur commandes	BV	13 916	BW		13 916		951
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	509 984	BY		509 984		277 620
		Autres créances (3)	BZ	39 455	CA		39 455		102 435
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				0
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres.)	CD		CE				0
		Disponibilités	CF	918 920	CG		918 920		288 516
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	30 196	CI		30 196		10 799
		Total (III)	CJ	1 567 864	CK		1 567 864		742 203
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW						0
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						0
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN						0
		Total général (I à VI)	CO	1 877 407	1A	229 106	1 648 302		838 464

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	2 080	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIS - SIREN : 449712421 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 100 000)			DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, . .			DB		0
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		0
	Réserve légale (3)			DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	)	DF		0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	)	DG	20 083	26 119
	Report à nouveau			DH		0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	347 472	73 964
	Subventions d'investissement			DJ		0
	Provisions réglementées			DK		0
	TOTAL (I)			DL	477 555	210 083
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		0
	Avances conditionnées			DN		0
	TOTAL (II)			DO		0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		0
	Provisions pour charges			DQ		0
	TOTAL (III)			DR		0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		0
	Autres emprunts obligataires			DT		0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	)	DV		0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	28 232	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	682 325	320 003
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 166	93 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		0
	Autres dettes			EA	134 086	30 444
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)			EB	245 937	184 362
	TOTAL (IV)			EC	1 170 747	628 381
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED		0
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 648 302	838 464

RENVOIS						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 170 747	628 381
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIS — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS

					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations: Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	6 317	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants	L9		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants	M1		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3		KS	19 566	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	5 133	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport				KY	207 828	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 493	LC	9 128	LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers				LE	0	LF		LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES				TOTAL III	LN	292 019	LO	9 128	LP	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 080	1U		1V	
FINANCIÈRES				TOTAL IV	LQ	2 080	LR		LS	0
				Total général (I + II + III + IV)	ØG	300 416	ØH	9 128	ØJ	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS

					Diminutions: Par virement de poste à poste	Diminutions: Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	6 317	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	19 566	ML
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	5 133	MO
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	207 828	MR
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	68 620	MU
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW	0	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF
CORPORELLES			TOTAL III	IY		NG		NH	301 147	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
FINANCIÈRES	Autres participations			I0		ØX		ØY		ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 080	2G
FINANCIÈRES			TOTAL IV	I3		NJ		NK	2 080	2H
			Total général (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	309 543	ØM

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABIS — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIS — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 316	PF		PG		PH	6 316
TOTAL I		RK	6 316	RM		RN		RO	6 316
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	19 102	QA	120	QB		QC	19 222
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	4 410	QE	336	QF		QG	4 746
	Matériel de transport	QH	126 480	QI	19 041	QJ		QK	145 521
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 846	QM	5 454	QN		QO	53 300
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	197 838	QV	24 951	QW		QX	222 789
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	204 154	ØP	24 951	ØQ		ØR	229 105

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIS — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS · Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS . Reprises de l'exercice	3	Montant à la fin de l'exercice	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIS — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
			1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	2 080	UV	UW 2 080
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	509 984	509 984	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 455	39 455	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
Charges constatées d'avance		VS	30 196	30 196	
	TOTAUX	VT	581 716	VU 579 636	VV 2 080

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'ongine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	682 325	682 325		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 271	17 271		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	59 804	59 804		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	3 091	3 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	122 175	122 175		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 143	40 143		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	245 937	245 937		
TOTAUX		VY	1 170 747	VZ 1 170 747		

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

ABIS
Société à Responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
13/17, rue de l'Industrie - 92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE B 449.712.421

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 JUIN 2025

Proposition d'affectation du résultat

L'Associée unique décide de distribuer intégralement le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, savoir 347.471,93 €.

L'Associée unique décide également de prélever sur le poste « autres réserves », une somme de 2.528,07 € afin de porter la distribution totale à 350.000 €.

Le dividende représente 3.500 € par part sociale et sera mis en paiement le 1er septembre 2025.

Le dividende est éligible à l'abattement de 40 % mais l'Associée unique déclare qu'elle n'est pas concernée par les dispositions fiscales applicables aux personnes physiques.

Décision d'affectation du résultat

L'Associée unique décide de distribuer intégralement le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, savoir 347.471,93 €.

L'Associée unique décide également de prélever sur le poste « autres réserves », une somme de 2.528,07 € afin de porter la distribution totale à 350.000 €.

Le dividende représente 3.500 € par part sociale et sera mis en paiement le 1er septembre 2025.

Le dividende est éligible à l'abattement de 40 % mais l'Associée unique déclare qu'elle n'est pas concernée par les dispositions fiscales applicables aux personnes physiques.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

